



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING
DCPAJI_2023_0212

Objet : Demande d'autorisation de dépense pour la remise d'un chèque cadeau d'un montant 15.00 € TTC à chaque lycéen tourquennois lauréat du Baccalauréat 2023 avec mention

APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame le Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant les dispositions de l'article R 2122-9 du code de la commande publique concernant l'achat de chèques cadeaux ;

Considérant la volonté de la Ville de Tourcoing de récompenser les lycéens tourquennois, lauréats du Baccalauréat 2023 avec mention, d'un chèque cadeau.

DECIDONS

Article 1er : De recourir à la librairie LIVRES EN NORD, dont le numéro de SIRET est le 81134758200017, située 8 rue de Lille à TOURCOING (59200) pour l'achat de fournitures sur remise d'un chèque cadeau d'une valeur de 15.00 € TTC par lycéen habitant à TOURCOING, et lauréat du Baccalauréat 2023 avec mention.

Article 2 : La quantité commandée ne pourra dépasser 300 chèques cadeaux pour un montant total de 4 500.00 € TTC. La librairie Livres en Nord enregistrera sa facture qui correspondra au nombre de chèques reçus, sur le portail Chorus Pro. Cette dernière sera payée par mandat administratif sur la base d'un devis unitaire.

Article 3 : Cette dépense est inscrite au budget primitif voté le 11 avril 2023 par délibération n° 5, sur la nature 6238.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise :

- Au Préfet du Nord pour contrôle de légalité,
- A Madame la Trésorière pour application,
- A Madame le Maire et aux services concernés pour application.

Article 6 : La date de notification et publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet ww.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

A Tourcoing, le 24 JUIL. 2023



Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le : 24 JUIL. 2023

Publié sur le site de la Ville le : 24 JUIL. 2023

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_2023_0212** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **24/07/2023**

Objet : **Chèques cadeaux Livres en Nord**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Autres types de contrats**

Date de télétransmission : **24/07/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DCPAJI_2023_0212 - Ch_ques cadeaux Livres en Nord.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230724-DAJI_2023_0212-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **24/07/2023**